



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
21/03/2018**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 23
- procurations : 4
- absents : 8
- ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 12/03/2018

Conseil syndical : 21/03/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
05/04/2018

Affichage: dès retour de Préfecture

Étaient présents : Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Romuald DELABIE, Florence VIGIER ;

Absents représenté(s) :

Pierre GOUVERNEYRE
Marc GRIVEL
Christian COLOMBO
Anne-Laure MATHIAS

Par :

Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS
Gérard DARDET
Vincent PEYTEL

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bénédicte KUNTZIGER, Charles MONNERET, Jean-Michel CARRON et Nicolas POUSSINEAU

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS

Le **mercredi 21 mars 2018**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 12/03/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-03-08

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA FERME DE LA MORELLE

RAPPORTEUR : MAX VINCENT PRESIDENT DU SMPMO

A noter que Monsieur Collin ne participe pas au vote.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture périurbaine, le SMPMO a délibéré lors du conseil syndical du 2 mars 2016 pour l'acquisition d'une ancienne ferme située sur le plateau de la Morelle à Curis-au-Mont d'Or.

Ce projet d'acquisition répond à la volonté de favoriser les installations, de conforter les exploitations existantes et de répondre aux besoins de logements pour les exploitants nouvellement installés. Cette acquisition correspond également à la volonté de poursuivre et concrétiser les politiques menées en matière de vocation des terrains, de développement des productions locales et de circuits courts.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le cabinet ARTECH a été retenu pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. S'en sont suivies plusieurs réunions avec ledit cabinet, les porteurs de projets agricoles, la mairie de Curis au Mont d'Or et le SMPMO, afin d'échanger sur le dossier et arrêter un avant-projet sommaire.

L'APS a été présenté au bureau du syndicat qui s'est prononcé favorablement.

L'APS permettra au cabinet d'architecte ARTECH de réaliser l'APD (avant-projet définitif).

Le conseil syndical après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité les plans APS et autorise le Président à les signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Limonest, le 21/03/2018*

Max Vincent
Président

